#### LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE



**INFOLOGIS** – 10 rue Just Veillat – 36000 CHATEAUROUX Tél. 02.54.08.70.80 – Fax 02.54.08.70.89 – Email : <u>infologis@orange.fr</u>

Date : 27 janvier 2022

# **VERSION 7.1.3.**

Aidants	
<b>Dossier aidant – Contrat de travail</b> Contrat de professionnalisation : niveau de diplôme préparé Révision gestion date d'ancienneté dans l'emploi	page 2 page 2
La paie	
<b>Calcul de paie</b> <i>Automatisation de la rubrique de charge RETRAITE C.E.T.</i>	page 4
DSN norme 2022	
<b>DSN événementielle</b> Evénement F.C.T.U. (Fin Contrat Travail Unique)	page 7
<b>DSN mensuelle</b> Appel mensualisé des cotisations de formation	page 8
Déclaration des honoraires 2021	page 14

### Indemnité inflation en mandataire

#### Extraction

Fichier pour l'URSSAF

page 17

# Aidants

### Dossier aidant – Contrat de travail – Niveau de diplôme préparé

La norme du fichier DSN évolue en 2022. Le niveau de diplôme préparé, obligatoire pour les contrats d'apprentissage, le devient également pour les contrats de professionnalisation.

Période Essai	ours Renouvelable				
Nature Contrat P	rofessionnalisation				
Niveau du diplôme préparé					
Date signature convention e Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP					
Contrepartie pour interruptic	Formation de niveau du bac, du brevet de technicien ou du brevet professionnel n Formation de niveau bac+2 Formation de niveau bac+3 et bac+4				
	Formation de niveau bac+5 et plus				

➔ Si vous avez des salariés en contrat de professionnalisation, il faudra donc renseigner le niveau de diplôme préparé afin d'éviter un rejet au dépôt de votre prochaine DSN mensuelle.

### Dossier aidant - Contrat de travail - Date d'ancienneté dans l'emploi

Suite à la mise en place de l'avenant 43, nous avons actualisé la date de départ de calcul dans la grille comme indiqué dans notre documentation de la version 7.0.9 (pages 28 à 30) en effectuant à la création des avenants au 01/10/2021 + 4 ans ou + 8 ans si passage respectivement en échelon 2 ou en échelon 3.

Egalement sur un nouvel avenant, les éléments de l'avenant précédent sont repris par défaut, et si changement de la grille de déroulement de carrière alors la date de départ de calcul dans la grille correspond par défaut à la date d'effet de l'avenant.

Nous avons donc assimilé la notion de date de départ de calcul dans la grille à celle d'ancienneté dans l'emploi avec une évolution à chaque changement d'échelon. Toutefois, au sens de l'avenant 43, la notion de date d'ancienneté dans l'emploi ne devrait évoluer que si le couple 'Catégorie – Degré' change.

Exemple : salarié en catégorie A avec date départ calcul dans la grille = 01/08/2015 correspondant a un peu plus de 6 ans d'ancienneté

- A la mise en place de l'avenant 43 (version 7.0.9) :
  - Grille = EMPLOYE DEGRE 1 ECHELON 2
  - Date de départ de calcul dans la grille = 01/08/2019 (+ 4 ans)
- A la mise en place de la version 7.1.3 :
  - o Grille inchangée
  - o Libellé 'Date départ calcul de grille' remplacé par 'Ancienneté dans l'emploi'
  - Ancienneté dans l'emploi = 01/08/2015
  - $\rightarrow$  Il est donc refait 4 ans

→ Si le salarié est amené à passer en échelon 3, la date d'ancienneté dans l'emploi est inchangée et la grille passe en EMPLOYE – DEGRE 1 – ECHELON 3 : cela permet donc de connaître son ancienneté dans la catégorie-degré EMPLOYE – DEGRE 1

→ Si le salarié est amené à passer en degré 2, la date d'ancienneté dans l'emploi correspond alors à la date d'effet de l'avenant et la grille passe en EMPLOYE – DEGRE 2 – ECHELON 1

Origine	Cara	ctéristiques	Elements de paie	Droits aux congés	Fin du contrat
Numéro Avenant	02	•	Date d'effet	01/10/2021	
- Nomenclature P.C.S	i. ———	Catégorie	PERSONNELS DES SERV	/ICES DIRECTS AUX PAP	TICULIERS
Code P.C.S.	563b	Fonction	Aides à domicile, aides mér	nagères, travailleuses famili	ales 🔻
Grille					
Grille déroulement de	e carrière	EMPLOYE - DE	EGRE 1 - ECHELON 2		•
Ancienneté dans l'er	mploi	02/04/2007	Jours de suspension	0,50 Date r	éférence 02/04/2007
Coefficient / Niveau	299,000	Taux horaire	11,277		
Qualif. Prof.	AGENT A D	OMICILE			•
Regroup. budget	AIDES ET E	EMPLOYES A DO	DMICILE		

A la clôture de paie, le passage automatique de l'échelon 1 à l'échelon 2 est dorénavant sans incidence sur l'ancienneté dans l'emploi.

# La paie

### Calcul de paie - rubrique de charge C.E.T.

La Contribution Exceptionnelle et Temporaire (CET) était une cotisation mise en place par l'AGIRC pour financer les droits GMP. Elle concernait tous les cadres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la fusion AGIRC-ARRCO, la CET devient la Contribution d'Equilibre Technique. Elle doit s'appliquer dès que le salarié dépasse le plafond de sécurité sociale et ce, dès le 1<sup>er</sup> euro de salaire.

Actuellement, la cotisation C.E.T. (Contribution d'Equilibre Technique) se déclenche sur la totalité du salaire dès lors qu'elle est indiquée dans les rubriques de charge du profil de paie applicable au contrat du salarié.

Nous avons adapté les paramétrages des rubriques de charges afin que cette rubrique se déclenche automatiquement si nécessaire, indépendamment des profils de paie.

#### Rubrique de charge



- Vérifier que la rubrique de charge CET est bien paramétrée :

🗈 Les Rubriques de Charge	- • ×
Rubrique de Charge 018 C.E.T RETRAITE	
Tranche Applicable 001 TOTALITE SALAIRE	•
	Ajouter tranche
Type de charge RETRAITE SALARIE	•
Assiette sur rubriques : Composantes du brut	Détail Assiette
Rubrique ''Aide à domicile''	
Part salariale / patronale	
Date Part salariale Part patronale Type	
01/01/2019 0,140 0,210 % Ajouter	
Cumpines	1
Abattement sur assiette	
Règle de Régularisation 1 - Au mois le mois	
Revenu imposable	
Exclusion part salariale 🔲 Inclusion part patronale	
Code cotisation DSN 105-RUAA - Montant de cotisation Retraite Unifiée Agirc-Arrow	•

- Relier cette rubrique à la rubrique de charge 'retraite CEG tranche B' :

🕄 Les Rubriques de Charge						
Rubrique de Charge 074	RETRAITE CEG TR	.В				
Tranche Applicable 003	TRANCHE B		•			
			Ajouter tranche			
Type de charge RETRA			-			
Assiette sur rubriques :	✓ composantes du ✓ de Charges	brut	Détail Assiette			
Rubrique "Aide à domicile"						
Rubrique de type prévoyance						
Part salariale / patronale Date Part sala	ariale Part patronale	Туре				
01/01/2019 1,0 12/01/2015 0,9	80 1,620 00 1,300	Ai	outer			
		<b>_</b>				
Abattement sur assiette		<b>•</b>				
Règle de Régularisation	3- Règles des Cumul	s	•			
Revenu imposable Exclusion part salariale		Inclusion part patro	nale 🗖			
Code cotisation DSN 105-RUAA - Montant de cotisation Retraite Unifiée Agirc-Arrco						
Rubrique C.E.T.						
Ventilation Comptable :	Débit		Crédit			
Salariale 421000000	REMUNERATIONS D	▼ 4373100000 0	COTISATION AGIRC I 👻			
Patronale 6453300000	RETRAITE CADRE A	▼ 4373100000 0	COTISATION AGIRC I			
Ajouter Supprimer		OK	Annuler Sortir			

La possibilité d'indiquer la 'Rubrique C.E.T. associée' est permise si et seulement si la rubrique de charge choisie est :

- Avec une tranche applicable de type de tranche 'TRANCHE B'
- Avec un type de charge 'RETRAITE SALARIE'
- Avec une règle de régularisation = '3 Règles des cumuls'
- Avec un code cotisation DSN = '105'

Les rubriques possibles de 'Rubrique C.E.T. associée' sont les rubriques de charge de type 'RETRAITE SALARIE', tranche 'TOTALITE SALAIRE', avec règle de régularisation = '1 - Au mois le mois' et avec code cotisation DSN = '105'.

Code cotisation DSN 105-RUAA - Montant de cotisation Retraite Unifiée Agirc-Arrco							
Rubrique C.E.T	·						
Ventiletien Cerr	APEC RETRAITE CADRE						
Ventilation Com	Incrable CLEAT RETRAITE						
Salariale	4210 RETRAITE COMPLEMENTAIRE APPRENTI						
Patronale	6453300000 RETRAITE CADRE AI - 4373100000 COTISATION AGIRC I -						
Ajouter	Supprimer OK Annuler Sortir						

 $\rightarrow$  A vous de choisir la rubrique C.E.T. correspondante et de valider par le bouton [Ok]

### <u>Profil de paie</u>

Fichiers	Statistiques	Traitements annuels	Ge	stion Financière	Eléments budgétaires	Télé	gestion	Outils	Droits
Le	s Communes								
Le	s Entités juridiq	ues							
Le	s Centres et ant	ennes médicales							
Le	s Secteurs								
Le	s Responsables		>						
Le	s Centres URSS/	\F							
Le	s intervenants e	xtérieurs	>						
Le	s Paramètres de	paie	>	Les Consta	ntes de paie				
Le	s Paramètres de	facturation	>	Les Conver	ntions collectives				
Le	s paramètres d'i	ntégration	>	Les Contra	ts de prévoyance				
Ge	stion fédératior	ı	>	Les Tranche	es			-	
Pa	ramètres dossie	r aidant	>	Les Rubriqu	ues de saisie	>			1 1
Pa	ramètres dossie	r aidé	>	Les Rubriqu	ues de charge				
				Les Profils	de paie	>	C	onsultati	on
				Les Regrou	pements sur bulletin	>	E	dition	
E	Les Profils d	e Paie							

Profil de Paie 005 DIRECTION		Profil mandataire		
Liste des Rubriques de Saisie		Rubriques de Saisie sélectionnées		
804 CONGES PAYES POUR SOLDE	<b>^</b>	098 PRIME CADRE COMPLEXITE		
027 FRAIS DEPLACEMENT				
826 MUTUELLE	<			
1813 ORGANISATION DO TRAVAIL	•	1		
Liste des Rubriques de Cotisation		Rubriques de Cotisation sélectionnées		
913 ABATTEMENT ALLOC. FAMILIALES	^	001 URSSAF TOTALITE CAS GENERAL	^	
		1002 URSSAF PLAFUNNE LAS GENERAL		
902 ALLEGEMENT 35 HEURES		020 POLE EMPLOI		
075 APEC RETRAITE CADRE	>	015 AGS (FNGS)		1
077 ASSEDIC		010 RETRAITE COMPLEMENTAIRE TR.A		1
U21 ASSEDIC ACT HANCHE B		1025 RETRAILE COMPLEMENTAIRE TR.B	_	
1022 ASSEDIC EXD EMBAUCHE		1073 RETRAITE CEG TR.8		
092 ASSEDIC MAJO CDD USAGE		018 C.E.T RETRAITE		
018 C.E.T RETRAITE		075 APEC RETRAITE CADRE		4
086 COMITE D'ENTREPRISE		1003 PREVOYANCE MAINTIEN CADRE	_	
193 CONTRIBUTION OBG. SYNDICALES	<	1013 PREVOTANCE INCAPACITE CADRE		
094 COTISATION PENIBILITE		007 CSG / CRDS		
007 CSG / CRDS		008 CSG DEDUCTIBLE		
J 008 CSG DEDUCTIBLE	~	J089 CSG/CRDS PREVOYANCE	~	
Ajouter Supprimer	Copier	OK Annuler	Sortir	

→ Retirer la rubrique C.E.T. RETRAITE dans les profils de paie où vous la retrouvez afin de ne pas doubler la cotisation (cela devrait se limiter aux profils concernant les cadres ou la direction).

## DSN événementielle : Le Signalement de Fin de Contrat de Travail Unique (F.C.T.U)

Dans la norme 2022, le signalement de Fin de Contrat de travail Unique (FCTU) remplace le signalement Fin de Contrat de Travail (FCT), ainsi que les anciennes procédures de transmission de l'attestation employeur à Pôle Emploi pour tous les salariés sortants qui entrent dans le champ d'application de la DSN.

Le signalement FCTU par la DSN évènementielle 'véhicule' désormais la paie du dernier mois civil qui précède la fin de contrat (le solde de tout compte). De ce fait, il n'est plus nécessaire que la DSN mensuelle du mois précédent la date de fin de contrat soit déposée et validée pour obtenir l'AER. Cela permettra ainsi d'être à nouveau systématiquement en conformité avec le délai maximal de remise de l'AER (Attestation Employeur Rematérialisée) au salarié, qui est de 8 jours après la date de fin de contrat.



B Déclaration	Sociale Nominative Evènementielle						- 0 🗾
URSSAF (*	MSA C	001 INFOLOGIS		Ŧ			
A traiter 🔎	Sélection individuelle C	Aidant			<b>_</b>	Recherche	
Code	Nom prénom	Etablissement	Date de début	Date de fin	Signalement	Nature	N° déclaration
00071 🔮		INFOLOGIS	01/02/2004	16/01/2022	Fin de contrat	Normale	
00244		INFOLOGIS	20/12/2021	02/01/2022	Fin de contrat	Normale	
00244	and a state of the second s	INFOLOGIS	03/01/2022	23/01/2022	Fin de contrat	Normale	
							1
Sélectionne	tout						Ok Annuler
		Dernière	période de géné	ération de la l	OSN mensuelle : C	ÉCEMBRE 2021.	Générer

#### DSN mensuelle : Recouvrement mensualisé des cotisations de formation par l'Urssaf

A compter de janvier 2022, les contributions aux formations sont à déclarer dans la DSN pour leurs parties recouvrées par l'URSSAF. Il s'agit :

- De la formation professionnelle à hauteur de 1,00 % (ou à 0,55 % si < 11 salariés)
- De la contribution au financement du 1,00 % CDD

#### <u>Etablissement</u>

Le numéro IDCC (Identifiant de la Convention Collective) permet à l'Urssaf de reverser les sommes recouvrées au titre de la formation professionnelle à l'OPCO de la branche professionnelle de l'entreprise.

Renseigner sur chacun des établissements l'identifiant de la convention collective applicable.

Fichiers	Statistique	s Traiteme	nts ann	uels			
Les	Les Communes						
Les	Entités jurid	iques					
Les	Centres et a	ntennes méo	dicales				
Les	Secteurs						
Les	Responsable	es					
🔄, Etabliss	sement						>
Entité juri	dique 001 l	NFOLOGIS					
Code	001	Sigle	INFOLO	IGIS			
Raison S	ociale IN	IFOLOGIS					
Coorde	onnées Pa	aramètres de paie	γ	Autres			R.i.b.
Taux I Allège les he	horaire planche ment patronal h ures supplémer	r noraire sur ntaires	0,50				
Identif	ïant conventior	n collective	2941	]			
Ajouter				ОК	4	Annuler	Sortir

Par défaut à l'installation de la mise à niveau, l'IDCC est valorisé à 2941 qui correspond à l'identifiant de la convention collective BAD.

- Il vous appartiendra d'actualiser cet identifiant sur chaque établissement si :
  - La convention collective est FEHAP : 0029
  - o La convention collective est SAP : 3127
  - o La convention collective est FAMILLES RURALES : 1031
  - o La convention collective est 'ENTREPRISE DE SERVICES A LA PERSONNE' : 3370

# <u>Rubrique de charge</u>

La rubrique de charge 'formation professionnelle', recouvrée maintenant par l'URSSAF, est créée automatiquement à l'installation de la version 7.1.3 :

1 ICIN	oranstiques	francementes annuclas		catio	minunciere	cientents budgetaires	
	Les Communes						
Les Entités juridiques							
	Les Centres et ante	ennes médicales					
	Les Secteurs						
	Les Responsables		>				
	Les Centres URSSA	١F					
	Les intervenants e	ctérieurs	>				
	Les Paramètres de	paie	>		Les Consta	ntes de paie	
	Les Paramètres de	facturation	>		Les Conver	tions collectives	
	Les paramètres d'i	ntégration	>		Les Contrat	ts de prévoyance	
	Gestion fédération		>		Les Tranche	25	
	Paramètres dossie	r aidant	>		Les Rubriqu	ues de saisie	
	Paramètres dossie	r aidé	>		Les Rubriqu	ues de charge	
					Les Profils (	de paie	
					Les Regrou	pements sur bulletin	

Fichiers Statistiques Traitements annuels Gestion Financière Eléments budgétaires

🔂 - Les Rubriques de Charge				
Rubrique de Charge 111 FORMATION PROFESSIONNELLE URSSAF				
Tranche Applicable 001 TOTALITE SALAIRE	•			
Type de charge URSSAF	outer tranche			×
Assiette sur rubriques : 🔽 composantes du brut	Date d'effet 01/01/2022 Type	- Part	Part	
Bubrique "Aide à domicile"	Famille de cotisations	salariale	patronale	Code cotisation DSN
Rubrique de type prévoyance	Santé : Sécurité Sociale-Mal.Mat.Inv.DC Santé : Complémentaire Inca. Inv. Décès			
Part salariale / patronale Date Part salariale Part patronale Type 01/01/2022 1,000 • Ajouter Supprimer Abattement sur assiste Regle de Régulatiration T-Aur mois le mois Revenu imposable Exclusion part salariale Inclusion part patronale	pante : Complementare sante Accident travall-Maladie prof. Aetratie : Sécurité Sociale plafonnée Aetratie : Sécurité Sociale déplafonnée Aetratie : Complémentaie tranche à Meratie : Complémentaie tranche à Meratie : Complémentaie tranche C Panille : upplémentaire Assurance chémage : Atéric Assurance chémage : Atéric Sociale : Complémentaire Assurance chémage : Atéric Cot. statutaires/conventionnelles Autres contributions emplyeur CSG don déductible impét/revenu Exonérations de octisations employeur CSG/COB non déductible impét/revenu		1,000	128-Contribution à la formation professionnelle (CFP)
Ventilation Comptable : Débit Crédit	1	Total	1,000	
Salariale			1 1,000	Ok Annuler
Patronale         [6451200000         [URSSAF-ASSEDIC A/ ]         [4310000000         [COTISAT           Ajouter         Supprimer         OK         Annuler	IONS URSS			

→ Si toutefois l'effectif de votre structure est < à 11 salariés, remplacer le taux de 1,00 % par 0,55 %.

 $\rightarrow$  Assurez-vous que les comptes comptables sont bien ceux correspondant à l'URSSAF.

Cette nouvelle rubrique a été ajoutée automatiquement dans tous les profils de paie 'non mandataire'

🔁 - Les Profils de Paie								x
Profil de Paie 009 AIDE A DOMICILE EX0			F	Profil mandal	taire 🕅			
Liste des Rubriques de Saisie		Rubriques	s de Saisie sélec	ctionnées				
804 CONGES PAYES POUR SOLDE 020 FRAIS DE DEPLACEMENT 027 FRAIS DEPLACEMENT 809 INDEMNITE FIN CONTRAT 826 MUTUELLE 813 ORGANISATION DU TRAVAIL	▲ …> ↓ <…	813 ORGANIS	SATION DU TR	AVAIL				
Liste des Rubriques de Cotisation		Rubriques	s de Cotisation s	électionnée	es			
913 ABATTEMENT ALLOC. FAMILIALES 015 AGS (FNGS) 903 AIDE INCITATIVE 902 ALLEGEMENT 35 HEURES 075 APEC RETRAITE CADRE 077 ASSEDIC 021 ASSEDIC AC TRANCHE B 034 ASSEDIC AC TRANCHE B 032 ASSEDIC CAT RANCHE B 032 ASSEDIC CAD EMBAUCHE 092 ASSEDIC MAJO CDD USAGE 018 C.E.T RETRAITE 086 COMITE D'ENTREPRISE 095 COMPLEMENT COTISATION MALADIE 093 CONTRIBUTION ORG. SYNDICALES 094 COTISATION PENIBILITE 007 CSG / CRDS 008 CSG DEDUCTIBLE	▲	089 CSG/CRI 090 CSG DEC 058 FORFAIT 053 TAXES S 055 TAXES S 055 TAXES S 062 UNIFORN 093 CONTRIE 909 DEDUC F 908 REDUC S 916 REDUCT 919 REDUCT 918 REDUCT 918 REDUCT 918 REDUCT 911 FORMAT	DS PREVOYAN DUCTIBLE PRE' SOCIAL UR SALAIRES UR SALAIRES UR SALAIRES MATION ORG. S ATRONALE HI GALARIALE HR ION FILLON AA ION FILLON AA ION FILLON AA DON FILLON AA DON GLOBALE ION GLOBALE ION GLOBALE ION PROFESSI	CE VOYANCE TRANCHE TRANCHE SYNDICALE RES SUPP. D SS SUPP. D RETRAI JPPL-COMF S.S50 S.S5	1 2 TE PL TRAITE TIFLLE URSSAF	]	~	T
Ajouter Supprimer	Copier			ОК	Annuler	Sorti	r	

→ Il faut par contre diminuer la rubrique de charge pour la formation professionnelle non recouvrée par l'URSSAF (celle utilisée jusqu'alors) de 1,00 % (ou 0,55 % si < 11 salariés) :

💌 ul las Dubrismes da Charina		
Rubrique de Charge 062 UNIFORMATION		
Tranche Applicable 001 TOTALITE SALAIRE	🖏 Détail des taux	×
Type de charge FORMATION	Date d'effet 01/01/2022 Type 🗶 🔽	
Assiette sur rubriques : 🔽 composantes du brut	Part Part Familie de cotisations salariale patronale Code cotisation DSN	
☐ de Charges       Pubrique "Mide à donicile"       Rubrique de type prévoyance       Part salariale / patronale       Date       Part salariale       12/01/2015	Santé : Sécurité Sociale-Mal.Mat.Inv.DC Santé : Complémentaire Inca.Inv. Décès Santé : Complémentaire Santé Accident travail-Maldie prof. Retraite : Sécurité Sociale déplafonnée Retraite : Sécurité Sociale déplafonnée Retraite : Complémentaire tranche A Retraite : Complémentaire tranche B Retraite : Complémentaire tranche B Retraite : complémentaire tranche C Berraite : supplémentaire tranche C Retraite : supplémentaire Retraite : supplémentaire Retraite : complémentaire tranche C Retraite : supplémentaire Retraite C Retraite : complémentaire tranche C	
Abattement sur assiette  Abattement sur assiette Règle de Régularisation Revenu imposable Exclusion part salariale Inclusion part	Cot. statutaires/conventionnelles CSG déductible impôt/revenu CSG non déductible impôt/revenu Exnonfactions de cotiasions employeur SCACSDS non déductible bres suppl. CRDS non déductible hres suppl.	
Code cotisation DSN	Autres contributions employeur     1]084       Total     2,084	Ok Annuler
Ventilation Lomptable : Débit Salariale Pationale 6333200000 FDRMATION AAD V 44733000 Ajouter Supprimer OK	GORMATION PROFES	

- Faire [Ajouter] avec une date d'effet au 01/01/2022 et réduire de 1,00 % (ou 0,55 %) la part patronale.

La contribution de financement du compte personnel de formation pour les salariés en CDD (le 1 % CDD) est désormais également recouvrée mensuellement par l'Urssaf. Cette rubrique est créée automatiquement à l'installation de la version 7.1.3 :

🙃 Les Rubriques de Charge					
Rubrique de Charge 920	FINANCEMENT CPF-CDD				
Tranche Applicable 001	TOTALITE SALAIRE	🔁 Détail des taux			×
Type de charge URSS	AF	Date d'effet 01/01/2022	. Dert	Dest	
Assiette sur rubriques :	Composantes du brut	Famille de cotisations	salariale	patronale	Code cotisation DSN
Rubrique "Aide à domicile" Rubrique de type prévoyance Part salariale / patronale Date Part sa 01/01/2022 Abattement sur assiette Règle de Régularisation Revenu imposable Exclusion part salarial	Isriale Part patronale Type	Santé : Complémentaire Inca. Inv. Décès Santé : Complémentaire Santé Accident travail-Maladie prof. Petraite : Sécurité Sociale platfonnée Petraite : Complémentaire tranche A Petraite : Complémentaire tranche B Petraite : complémentaire tranche C Petraite : cupplémentaire tranche C Petraite : supplémentaire tranche C Retraite : APRC Assurance chômage : APRC Cot. statutaires/conventionnelles Autres contributions employeur CSG don déductible impót/revenu ESGo/Adductible impót/revenu CSG/CDS no déductible hres suppl.		1,000	125-Contribution dédiée au financement du Compte Professi
1		CRUS NON deduccible impol/revenu	1	<u> </u>	·
Ventilation Comptable :	Dábà Crá-Ra		Total	1,000	0k Annuler
Salariale					
Patronale 6451200000	URSSAF-ASSEDIC A/				
Ajouter Supprimer	OK Annule	Sortin			

 $\rightarrow$  Assurez-vous que les comptes comptables sont bien ceux correspondant à l'URSSAF.

 $\rightarrow$  Cette rubrique sera automatiquement gérée par le calcul de paie dès lors qu'il s'agit d'un CDD. Vous n'avez donc en aucun cas à la rajouter dans les profils de paie.

<u>Précision</u> : Jusqu'ici les employeurs n'étaient pas redevables de cette contribution pour les CDD qui se poursuivaient en CDI. Ce n'est plus le cas à compter de janvier 2022.

Aidants	Aidés	Saisie Activité	La Paie	La Facturation	Droits des utilisateurs	Suivi o	d'évènements	? Quitter
			Inte	égration du fichie	r P.A.S.			
			Cal	cul de l'absentéis	me sur les bulletins			
			Pai	ement anticipé		>		
			Rat	trapage salaires a	ntérieurs	>		
			Reg	gularisation de ch	arges			
			Cal	cul des bulletins				
			Rés	ultat du calcul				
			An	omalies de paie				
			Edi	tion des bulletins				
			Rep	orise des bulletins	;			
			Tra	itement des verse	ments	>		
			Eta	t de ventilation				
			Boi	rdereaux de recou	ivrement de charges			
			Jus	tificatifs URSSAF				
			Dét	tail des heures pre	estataires par aidant			
			Dét	tail des heures pre	estataires par aidé			
			His	torique des bulle	tins			
			Réd	apitulatifs mensu	uels	>		
			Do	cuments de fin de	e contrat de travail	>		5
			Cu	muls individuels (	des salaires			
			Eta	t d'avancement d	le la paie	J		
			D.S	.N.		>	Eléments	DUCS
			Clâ	iture de paie			Mensuell	e

B Eléments DUCS									
Entité juridique	001	INFOLOGIS			]				
Etablissement	001	INFOLOGIS			]				
Période de référence	JANVIE	R 2022	▼ Aff	icher Régulariser					
DUCS				Codes Types de Personnel (CTP)			-		X
CTP		Libellé	🛐, Liens sur	rubriques de charge					×
			Liste des ru	oriques		Rubriques regroupées		Taux Salarial	Taux Patronal
			913 ABAT 015 ACS 903 ALD 902 ALLEO 077 ASSE 034 ASSE 034 ASSE 032 ASSE 035 COMP 033 CONT 033 CONT 044 COTLS 047 COTS 040 CS CS	EMENT ALLOC. FAMILIALES FNCS) INCITATIVE EMENT 35 HEURES DIC C AC TRANCHE B DIC ASF TRANCHE B DIC ASF TRANCHE B DIC MAJO CDD USAGE EMENT COTISATION MALADIE LIBUTION ORG. SYNDICALES SATION PENIBILITE (CRDS DEDUCTIBLE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	111 FORMATION PROFESSION	NELLE URSSAF	0,000	1,000
								OK	Annuler
				992D TA PRINCIPALE HORS	ALSACE MOS	ELLE	0,590		~
Ajouter Supp	rimer tout			971D CFP ENTREPRISE >= 11 SA	LARIES		1,000	0	<u> </u>
		Aju	stement télépaie	Ajouter Supprimer	ĸ	Liens sur rubriques de charge		Ok A	Annuler
Codes types de personnel								1	Retour

3 nouveaux Codes types de personnel ont été créés :

- 971D : CFP ENTREPRISE >= 11 SALARIES
- 959D : CFP ENTREPRISE < 11 SALARIES
- 0 987D : CONTRIBUTION CPF CDD
- Sur le CTP 971D, nous avons implicitement fait le lien sur la rubrique de charge 'formation professionnelle URSSAF'
- Sur le CTP 987D, nous avons implicitement fait le lien sur la rubrique de charge 'financement CPF-CDD'

→ Dans l'hypothèse où l'effectif de votre structure est < 11 salariés (cotisation formation professionnelle de 0,55 %), il faudra enlever le lien de la rubrique de charge 'formation professionnelle URSSAF' du CTP 971D et le faire sur le CTP 959D

DSN mensuelle

5 K K K K K				
ite jurialque	001 INFOLOGIS	<b>_</b>		
blissement	001 INFOLOGIS	-		
iode de référence	JANVIER 2022 Sénérer Rég	julariser		
UCS				
TP	Libellé	Base	Taux	Montant
27D CONTRI	B. ORG. SYNDIC DEPLAFONNE	47845,30	0,016	7,66
00A RG CAS	GENERAL - AT	47845,30	3,600	1722,43
00D RG CAS	GENERAL - DEPLAFONNE	47845,30	13,050	6243,81
00P RG CAS	GENERAL - PLAFONNE	44073,01	15,450	6809,28
60D CSG CR	DS REGIME GENERAL - DEPLAFONNE	48542,33	9,700	4708,61
32P FNAL C	AS GENERAL/SECT.PUBLIC -DE 20 - PLAFONNE	44073,01	0,100	44,07
77P REDUCT	ION AIDE A DOMICILE	8134,20	100,000	8134,20
79D FORFAI	I SOCIAL 8% - DEPLAFONNE	1519,66	8,000	121,57
35D COMPLE	MENT DE COTISATION MALADIE	5567,21	6,000	334,03
68P REDUCT	ION GENERALE ETENDUE	480,99	100,000	480,99
72D CONTRI	BUTIONS ASSURANCE CHOMAGE U2 - DEPLAFONNE	47845,30	4,050	1937,73
37D COTISA	TIONS AGS CAS GENERAL U2 - DEPLAFONNE	47845,30	0,150	71,77
71D CFP EN	<pre>IREPRISE &gt;= 11 SALARIES</pre>	47845,30	1,000	478,45
87D CONTRI	BUTION CPF CDD	5447,70	1,000	54,48
		Ŧ		
	primer tout			Jk Annuler
Ajouter Sup				

Aidants Aidés Saisie Activité La Paie La Facturation Droits des utilisateurs Suivi d'évènements ? Quitter



#### RAPPORT D'EXECUTION DU TRAITEMENT DSN

Période de paie : Janvier 2022	
Entité juridique : INFOLOGIS	
Type de fichier : Mensuel	
Nom du fichier généré : MENS_001_202201_23012022_094250.DSN	
Emplacement : Répertoire DSN de la base de données	
Caractéristiques :	
- Brut : 48219,05 - URSSAF totalité : 47845,30 - URSSAF plafonné : 44073,01 - Nombre de salariés déclarés : 34 - Nombre de déclarations DSN : 35 Détail établissement INFOLOGIS :	
Libellé	Montant
013-Exoneration de cotisations applicable aux entreprises et associations d' 018-Réduction de cotisations Fillon 040-Cotisation AC: assurance chômage sur rémunérations brutes après déducti 045-Cotisation AC: assurance garantie des salaires sur rémunérations brute 049-Cotisation Allocation de logement (FNAL) 068-Contribution solidarité autonomie 071-Contribution sociale généralisée/salaires partiellement déductibles 074-Cotisation Allocation familiale - taux normal 075-Cotisation Allocation familie 076-Cotisation Assurance Wieillesse 079-Remboursement de la dette sociale 100-Contribution au financement du dialogue social	- 8134,20 - 480,99 1937,73 1674,59 71,77 444,07 143,54 121,57 4465,88 1650,66 3349,17 7909,72 242,71 7.66
013-Exoneration de cotisations applicable aux entreprises et associations d' 018-Réduction de cotisations Fillon 040-Cotisation AC: assurance chômage sur rémunérations brutes après déducti 048-Cotisation ACS: assurance garantie des salaires sur rémunérations brute 048-Cotisation Allocation de logement (FNAL) 068-Contribution solidarité autonomie 071-Contribution forfait social 072-Contribution sociale généralisée/salaires partiellement déductibles 074-Cotisation Allocation familiale - taux normal 075-Cotisation Assurance Maladie 076-Cotisation Assurance Vieillesse 079-Rembursement de la dette social 100-Contribution au financement du dialocue social 128-Contribution à la formation professionnelle (CFP) 129-Contribution dédiée au financement de Compte Professionnel de Formation	- 8134,20 - 480,99 1937,73 1674,59 71,77 44,07 143,54 121,57 4465,88 1650,66 3349,17 7099,72 242,71 7,65 54,48

Total établissement : 13870,84

Les codes cotisations DSN 128 et 129 indiquent les cotisations 'formation professionnelle' recouvrées par l'URSSAF.

<u>Remarque</u> : A compter de janvier 2022, la taxe d'apprentissage est également recouvrée mensuellement par l'Urssaf. La taxe d'apprentissage est due par les structures soumises à l'impôt sur les sociétés (fiscalisées). Si c'est le cas, nous contacter afin de procéder ensemble aux paramétrages ad-hoc.

### La déclaration des honoraires

Les honoraires versés en 2021 doivent normalement être déclarés avec la DSN mensuelle **de janvier 2022** (même si l'administration admet une déclaration jusqu'à la DSN de mars 2022).



#### **Consultation**

La création des honoraires et autres rémunérations telles que visées à l'article 240 du Code Général des Impôts sera effectuée par l'option de consultation.

🗗 DADS-U Ho	noraires -	Consultation				×
Validite DADS	2021	•				
Entité juridique	001	INFOLOGIS		T		
Etablissement	001	INFOLOGIS		•		
	Ident	ification		Valeurs	\$	
				<b>•</b>	laison Sociale	
Prénom						
Adresse		• •				
				•		
Ce	dex 📃					
Tel.						
Fax						
N* Siret			Protession ou qualité			
Ajouter S	upprimer			Ok	Annuler	Sortir

Après avoir choisi la validité DADS, l'entité juridique et l'établissement, si aucun honoraire n'a encore été saisi sur cette période, le message suivant est affiché :

Message INFOLOGIS	23
Souhaitez-vous générer les identifications des honoraires à partir d période DADS précédente ?	e la
Oui	Non

Si vous répondez [Oui], alors les identifications des honoraires de l'année DADS précédente sont automatiquement générées sur la validité DADS choisie avec un positionnement de l'ensemble des valeurs de déclarations à 0 (éléments de l'onglet « Valeurs »).

5 DADS-U Hor	oraires - Consultation	
Validite DADS	2021 💌	
Entité juridique	001 INFOLOGIS	v
Etablissement	001 INFOLOGIS	<b>_</b>
	Identification	Valeurs
002 CAB Prénom Adresse 4 4900 Ceo Tél. 025	NET COMPTABLE	Raison Sociale 🔽
N* Siret	Professio 12345678900001 ou qualit	on é EXPERT COMPTABLE
Ajouter Su	pprimer	Ok Annuler Sortir

- → Pour les personnes physiques, indiquer le nom et le prénom.
- → Pour les personnes morales, indiquer le nom et cocher « Raison sociale ».
- → Le code postal et la commune de l'adresse sont obligatoires.
- → La profession ou qualité est obligatoire.
- ➔ Pour une raison sociale, le n° Siret est obligatoire.

Info utile : un Siret non connu entraine un rejet de la DSN. Vous pouvez les vérifier sur le site <u>avis-situation-sirene.insee.fr</u>

	ps://avis-situation-sirene.insee.fr
Insee	Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE
	Recherche d'une entreprise ou d'un établissement
e répertoire Idministratif SIRENE Présentation Cadre juridique Glossaire Carte du site	Critières de recherche     Euide pour la recherché       Identifiant de l'entreprise     N* SIREN (9 chiffres)       Vous recherchez        • Yous recherchez       • I établissement siège       • Un deblissement particulier, saisssez le NIC (5 chiffres) :       • • • • • • • • • • • • • • • •
En savoir plus Nomenclatures INSEE	tous les établissements de l'entreprise     tous les établissements autris de l'entreprise

🗊 DADS-U Hor	noraires -	Consult	ation					×
Validite DADS	2021		Ŧ					
Entité juridique	001	INFOL	OGIS		-	-		
Etablissement	001 INFOLOGIS				2	-		
Identification				)		Valeurs		
Honoraires		3070	Commissions		0	Courtages		0
Ristournes		0	Jetons présence		0	Droits d'auteur		0
Droits d'invente	eur			0	Autres	rémunérations		0
Retenues impo	its sur revei	nus		0				
Avantages en	nature			0	Туре		·	-
Indemnités et remboursements				0	Туре 🛛		2	•
TVA nette sur (	droits d'aute	eur		0	Taux reter	nus à la source 🛛		-
Ajouter St	upprimer					Ok Ar	nnuler So	ortir

- → Les valeurs à saisir sont obligatoirement des valeurs entières (pas de virgule) et sont à arrondir à la valeur entière la plus proche. Au moins une valeur doit être renseignée pour valider l'honoraire.
- → Si un montant « avantages en nature » ou « indemnités et remboursements » est saisi, le choix d'un type est obligatoire.
- ➔ Pour les droits d'auteur, le montant à renseigner est TVA comprise. Le cas échéant, il faut aussi renseigner le montant de la TVA nette.
- → Si un montant « TVA nette sur droit d'auteur » est saisi, un « taux retenu à la source » doit être choisi.

#### <u>Edition</u>

L'édition permettra d'obtenir la liste des honoraires saisis pour la validité à des fins à la fois de contrôle et d'archivage.

#### **Génération honoraires SSIAD**

Si vous utilisez le module de gestion des SSIAD de INFOLOGIS, l'option de 'Génération honoraires SSIAD' aura pour conséquence de 'nourrir' automatiquement le détail des honoraires à déclarer pour les intervenants libéraux à partir des états de paiement établis :



# Indemnité inflation en mandataire

### Fichier pour l'URSSAF

L'indemnité inflation de 100 € mise en place par les pouvoirs publics sera versée par l'Urssaf directement aux salariés de particuliers employeurs déclarés via le dispositif ASAP au cours de la seconde quinzaine de février 2022.

Pour permettre l'instruction par l'Urssaf des dossiers des salariés à indemniser, Il est demandé aux structures mandataires de déposer sur le site ASAP, un fichier permettant d'identifier les salariés éligibles à l'indemnité inflation. Ce dépôt sera complémentaire aux déclarations trimestrielles habituelles.

Dans les outils « Logis-Requête » et « LancePR », nous avons mis à disposition un nouveau programme : Génération fichier URSSAF pour indemnité inflation.

	INFOLOGIS - Traitements Veuillez sélectionner dans la liste vous souhaitez exécuter :	imese suivante le traitement que
Extractio	n de la saisie du personnel de produc	tion
🦉 Génératio	n indemnité inflation MANDATAI	re ×
Génération	fichier pour URSSAF (U/N)	d OkRetour
Générat Générat Générat Générat Heures Importat	on-Liste des heures non realisees LAI on indemnité inflation on indemnité inflation MANDATAIRE on automatique de rubriques de M.O.I aidant/aidé - Saisie globale et/ou déta on des compléments de facturation re	HSAT I. aillée apas V
		Sortir

#### **Génération fichier pour URSSAF** :

Indiquer O pour effectuer le traitement.

A la fin du traitement, vous obtenez le message suivant :



- → Les salariés identifiés dans ce fichier doivent avoir eu une activité mandataire au cours de la période allant du 01/10/2020 au 30/09/2021 ET ne pas déjà avoir perçu cette indemnité en prestataire.
- $\rightarrow$  Le contenu du fichier est le suivant :
  - Code fichier : 'II'
  - o Siret de la structure mandataire
  - o Mail de la structure mandataire
  - o NIR du salarié (sans la clé)
  - o Nom du salarié
  - o Prénom du salarié
  - $\circ$  Salaire net 4<sup>ème</sup> trimestre 2020
  - Salaire net 1<sup>er</sup> trimestre 2021
  - Salaire net 2<sup>ème</sup> trimestre 2021
  - Salaire net 3<sup>ème</sup> trimestre 2021
  - o IBAN
  - o BIC

→ Le fichier est à déposer sur le site ASAP de l'URSSAF au plus tard le 18 février 2022.